

de la production. Les manufacturiers utilisant le fer et l'acier pour la fabrication de leurs produits ont eu la permission, sauf quelques exceptions importantes, d'appliquer l'augmentation des prix. Il a fallu également venir en aide à l'industrie de la machinerie agricole, puisque celle-ci était directement atteinte par la perte des contrats de guerre et qu'il n'y avait aucune taxe d'accise de guerre à abolir ou à diminuer sur les produits de cette industrie.

Les prix maximums des produits de la pulpe et du papier ont été augmentés aussi le 1er avril 1946. Les augmentations varient entre 5 et 10 p.c. pour le papier et le carton et de 5 à 8 p.c. pour les produits transformés, mais on prévoit qu'au niveau de détail les augmentations seront peu importantes. L'ajustement des prix a été imposé par la hausse du coût et il a eu aussi pour effet de corriger les injustices résultant de la distribution inégale des exportations qui n'ont jamais été soumises à la régie des prix.

La hausse des prix a été autorisée également pour les meubles, le beurre, le porc et certains autres produits alimentaires. On a souligné cependant que ces ajustements ne signifiaient pas un fléchissement des régies contre l'inflation, mais constituaient plutôt une ligne de conduite graduelle et organisée d'ajustement aux conditions d'après-guerre.

Tout en admettant que des ajustements de prix aient été nécessaires pour que l'expansion de la production civile ne fût pas retardée, cette expansion elle-même a été le point de départ du déclin définitif de la poussée d'inflation. Avec la fin de la guerre, de réels progrès pouvaient être réalisés dans le domaine des marchandises et de l'outillage pour civils dont l'approvisionnement était insuffisant. En outre, il était alors possible de s'attendre à une diminution des prix dans certains domaines alors que s'offrait une main-d'œuvre plus spécialisée pour la production civile, que les frais de transport étaient réduits, qu'on pouvait se passer graduellement de succédanés coûteux et de sources anormales d'approvisionnement et que la production d'articles de consommation civile s'acheminait vers son plein rendement. Il était donc évident que la nécessité des régies contre l'inflation finirait par disparaître et des projets se formèrent dans le sens d'une suppression graduelle des régies.

Suppression des subventions.—Comme il fallait supprimer les subventions pour rétablir une structure libre des prix, l'emploi de ces subventions a été graduellement réduit. Toutes les subventions impayées ont été passées en revue dans le dessein de les diminuer ou de les supprimer dans le plus bref délai possible, même au prix d'une hausse modérée des prix. La guerre finie, l'amélioration de la situation du transport, la disparition de l'assurance contre les risques de guerre et l'accès à des sources plus économiques d'approvisionnements ont tous contribué à atténuer la nécessité des subventions sur l'importation d'un certain nombre de produits. L'article le plus important qui ait été atteint a été le pétrole et, en 1945, il a été possible de supprimer entièrement les subventions sur toutes les importations de pétrole sauf celles à destination des Provinces des Prairies.

D'autres subventions sur les importations et sur les produits domestiques étaient devenues nécessaires, toutefois, à la suite de hausses des prix qui dureraient probablement indéfiniment et dont il faudrait donc tenir compte tôt ou tard dans la structure des prix. Un nombre considérable de subventions de ce genre ont été abolies en 1945 et 1946; leur suppression a entraîné la hausse de certains prix. Les subventions sur la laine importée, par exemple, ont été abolies (sauf celles sur les peignés de laine et les tissus et fils de laine peignée provenant de sources extraordinaires d'approvisionnement) et les subventions sur le coton importé ont été diminuées sensiblement (d'environ un tiers à cette époque). Ces changements ont néces-